

## Lutte contre les mariages d'enfants

# Le Cameroun a son Plan d'action

***La validation technique du Plan d'Action National Multisectoriel budgétisé a eu lieu dans la cité balnéaire de Kribi dans le cadre d'un atelier organisé du 22 au 24 octobre 2019.***

Dans la dynamique de l'action en faveur de l'élimination des pratiques socioculturelles néfastes à l'égard des enfants, dont les mariages d'enfants, il s'est avéré primordial de recenser et d'analyser les fondements de cette pratique, dont les conséquences sur la santé, l'éducation et le développement intégral des enfants, et plus spécifiquement des filles, sont parfois irréversibles.

C'est dans cette logique que le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille a commandité l'étude sur les normes sociales à la base des pratiques socioculturelles/traditionnelles néfastes envers les filles au Cameroun, avec comme axe prioritaire la problématique du mariage d'enfants. Cette étude, financée par l'UNICEF, a été réalisée en 2017 par une équipe de consultants de l'Université de San Diego (Californie) et de l'Université de Yaoundé I. Les résultats ont permis de générer des évidences et de disposer d'éléments d'informations susceptibles de favoriser le développement d'une stratégie de communication en direction de cibles spécifiques, pour contribuer aux changements souhaités en faveur de l'abandon du mariage des enfants. Cette étude avait entre autres pour objectifs de :

- avoir une meilleure compréhension des pratiques socioculturelles néfastes à l'instar du mariage d'enfants dans 2 régions ciblées du Cameroun (Est et Extrême-nord) ;
- analyser si le recours à la pratique du mariage d'enfants est sous-tendu par des normes sociales (règles implicites qui définissent ce qui est acceptable ou pas dans une société ou un groupe de personnes et qui sont maintenues par des sanctions négatives et des récompenses ou sanctions positives) ;
- savoir si les acteurs qui pratiquent le mariage d'enfants sont influencés par des obligations sociales ;
- analyser le rôle des acteurs communautaires et religieux dans le processus de maintien et de renouvellement des pratiques socioculturelles néfastes envers les femmes et les filles ;

- définir des indicateurs pour mesurer les changements des normes sociales et des comportements à la base de ces pratiques ;
- définir des orientations stratégiques et des interventions clés en matière de communication pour le changement social et de comportement.

Après la revue documentaire effectuée par le consultant, un premier atelier de cadrage technique, regroupant les acteurs clés intervenant dans le domaine de la protection de l'enfant, a été organisé du 05 au 07 septembre 2019, suivi des discussions de groupes, des entretiens bilatéraux/réunions techniques avec les acteurs clés (acteurs gouvernementaux, PTF, OSC et ONG nationales et internationales). Sur la base des informations collectées auprès de ces acteurs, l'analyse situationnelle a été finalisée. Les résultats issus des travaux de l'atelier de cadrage technique et des échanges avec les acteurs clés ont permis d'élaborer un premier draft du plan d'action national multisectoriel budgétisé pour l'abandon des mariages d'enfants. L'atelier organisé du 22 au 24 octobre 2019 à Kribi était consacré à la validation dudit document par les parties prenantes. Sa mise en œuvre permettra, non seulement de planifier, mais aussi de coordonner, suivre et évaluer les interventions de tous les acteurs.

A titre de rappel, Selon la MICS 2014:

- Une fille sur dix est mariée avant l'âge de 15 ans (11%).
- Une fille sur trois est mariée avant l'âge de 18 ans (36%).

Les Indicateurs par région révèlent qu'il existe des disparités importantes entre les différentes régions du pays ainsi qu'il suit :

Adamaoua (57,7%)

Centre (sans Yaoundé 26 % ; Yaoundé 13,8%)

Est (47,8%)

Extrême-Nord (58%)

Littoral (sans Douala 21,7% ; Douala 15,3%)

Nord (60,1%)

Nord-ouest (31,2%)

Ouest (30,2%)

Sud (31,8%)

Sud-ouest (22,8%)